

BigMat Camozzi – Règlement du jeu concours *des Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025.*

Article 1.

L'action, un jeu concours, est organisée par BigMat Camozzi, ayant son siège social Avenue du bataillon d'Armagnac - 32500 Fleurance, dans le Gers, dans le cadre de l'opération les *Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025.*

Article 2.

L'action, un jeu concours, est ouvert à toute personne majeure domiciliée dans les départements où sont installés les 11 points de vente de BigMat Camozzi Matériaux à savoir le Gers, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne où se trouvent les magasins d'Albi, Auch, Castres, Condom, Fleurance, l'Isle Jourdain, Montauban, Muret, Nérac, Rouffiac-Tolosan et Toulouse-Colomiers, ce, à l'exception des collaborateurs de BigMat Camozzi, des collaborateurs de BigMat Toujas et Coll et de leurs filiales ainsi que des membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit, de ses agences conseil en communication, de ses fournisseurs, de ses prestataires intervenant dans le cadre de la création et de l'animation de la promotion les *Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025.*

Article 3.

Le jeu concours est ouvert uniquement aux particuliers. Les SCI et les entreprises même en nom personnel et quel que soit leur statut ne peuvent pas y prétendre.

Article 4.

Le jeu concours Les *Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025.* a lieu exclusivement dans les 4 points de vente où elles ont lieu à savoir les points de vente d'Auch, Montauban, Nérac et Toulouse.

Article 5.

Pour participer valablement à ce jeu concours, les participants se rendent dans un des quatre points de vente cités à l'article 4 pour y remplir un bulletin de participation.

Article 6

Pour participer valablement à ce jeu concours, les bulletins de participation doivent être remplis avec la totalité des informations demandées, notamment le nom, le prénom, un numéro de téléphone portable valide, une adresse mail valide.

BigMat Camozzi – Règlement du jeu concours *des Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025.*

Article 7.

Seront considérés comme **nuls et non avenues** les participations qui ne répondent pas aux conditions énoncées aux articles 2, 3, 4, 5 et 6. Sont également considérés comme nuls et non avenues les bulletins de participations portant des commentaires qui ne répondent pas aux règles de courtoisie et de respect.

Article 8.

Trois lots lot est mis en jeu.

- Un box TaHoma de marque SOMFY, prix de vente moyen constaté est de 180€ à la date de la création de l'opération.
- Un robot de cuisine de marque Kenwood, coloris noir, couleur non contractuelle, référence FDM72.990BK. Prix moyen de vente constaté 309€ à la date de la création de l'opération.
- Un vélo électrique adulte E-City Nakamura en vente chez Intersport, prix de vente moyen constaté 949.99€ à la date de la création de l'opération. Il peut être remplacé par un bon d'achat de valeur équivalente dans cette même enseigne.
- Ces montants s'entendent hors livraison.

Article 9.

Les lots seront à retirer sur rendez-vous dans l'un des quatre points de vente BigMat Camozzi Matériaux où se tiennent les Journées Portes Ouvertes à savoir Auch, Montauban, Nérac et Toulouse.

Article 10.

Il n'y a qu'un seul gagnant par foyer.

Article 11.

Le tirage au sort a lieu dans la semaine du 1^{er} au 6 juin 2025.

Article 12.

Les gagnants sont avertis par téléphone et /ou par mail dans la semaine du 10 au 13 juin 2025. Le nom des gagnants sera affiché dans les points de vente à compter de mercredi 11 juin 2025.

Article 13.

Les lots gagnés sont conservés au profit des gagnants durant une période de 4 semaines à compter du jour du tirage au sort. Au-delà de cette période et à défaut pour les personnes gagnantes de se manifester, elles seront alors déchues de leur droit.

BigMat Camozzi – Règlement du jeu concours *des Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025.*

Article 14.

Les lots attribués ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière ou négociation d'aucune sorte.

Article 15.

Chaque participant au jeu concours autorise l'utilisation de ses coordonnées et/ou photos à des fins promotionnelles et d'information.

Article 16.

Les organisateurs ne peuvent pas être tenus pour responsables des désordres et du SAV sur le lot. Ils ne peuvent pas être tenus pour responsable de tout dommage occasionné lors de leurs utilisations.

Ils ne peuvent pas être tenus pour responsable en cas d'annulation du jeu concours ou de report intervenant en cas de force majeure.

Article 17.

La participation au jeu concours *Les Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025* suppose l'acceptation sans réserve de toutes les clauses du présent règlement, en particulier de la clause relative à la publication des noms validé par l'article 15.

Article 18.

Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, BigMat Camozzi informe les participants de l'enregistrement des données personnelles les concernant dans un fichier "X", à l'usage exclusif de BigMat Camozzi Matériaux. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGDP). Tous les participants à l'opération disposent, en application de l'article 27 de cette loi et du RGDP, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de leurs données personnelles. Toute demande d'accès, de rectification, d'effacement et/ou d'opposition doit être adressée par lettre simple au Service Communication de BigMat Camozzi Matériaux, Réf. « Jeu concours *Les Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025* », 6 rue de Caulet - 31300 Toulouse ou bien par mail à sdumas@bigmat-camozzi.fr.

Article 19.

Le règlement du jeu-concours *Les Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai*

BigMat Camozzi – Règlement du jeu concours *des Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025*.

2025 sera affiché pendant la durée de l'opération dans les quatre points de vente participants. Il sera envoyé sur simple demande écrite avec une enveloppe pré-adressée et pré-timbrée ou bien suite à une demande adressée par mail à sdumas@bigmat-camozzi.fr. Il est déposé à l'étude de Maître Vigneaux Candelon, huissier de justice, en son bureau sis : 7 Rue Antoinette Cadeot - 32500 Fleurance. Il peut être consulté sur place.

Article 20.

Le jeu concours *Les Journées Portes ouvertes des 22, 23 et 24 mai 2025* est placé sous le contrôle de Maître Vigneaux Candelon, huissier de justice à Fleurance - 32500.

Article 21.

Tout litige découlant de ce règlement ou en relation avec ce jeu concours sera soumis à la compétence du tribunal de la ville d'Auch - Allées d'Etigny - 32000 Auch.